

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINE représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-1038/15/CC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à deux salons professionnels consacrés à l'immobilier d'entreprise : le SIMI et le MIPIM.
DPEATSV 15/13226/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion de son territoire. Parmi ces actions, la présence dans les salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, investisseurs ou utilisateurs qui développeront leurs projets sur son territoire.

La Communauté urbaine MPM participe ainsi chaque année :

- au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI) qui, avec 25 000 visiteurs et 450 exposants rassemblés pendant trois jours au cœur de Paris, a confirmé en 2014 qu'il était devenu un salon incontournable, dédié au marché français ;
- au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui a attiré pour sa part 21 500 visiteurs dont 4 800 investisseurs pour son édition de mars 2015. Il est l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

Ces deux salons constituent pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une véritable démarche de recherche d'investisseurs et d'opérateurs sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

Depuis 2012 pour le MIPIM et 2013 pour le SIMI, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est maître d'ouvrage de la participation à ces deux salons et fédère des partenaires institutionnels dans une démarche commune.

Au SIMI, le partenariat associe la Communauté urbaine et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Au MIPIM, il rassemble outre la Communauté urbaine et Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Port de Marseille-Fos, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et l'agence de développement économique Provence Promotion.

Le bilan de ces années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents, visibilité accrue de notre territoire, retombées presse significatives, budget renforcé grâce au partenariat et en parallèle, baisse de la participation financière de la Communauté urbaine.

Dans la perspective de la création de la Métropole Aix Marseille Provence, la Communauté urbaine souhaite renouveler sa maîtrise d'ouvrage pour l'édition du MIPIM 2016 et élargir le partenariat à l'occasion du SIMI 2015.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Pour affirmer cette présence commune dans les deux salons et confirmer cette montée en puissance, la Communauté urbaine et ses partenaires disposeront d'un espace de 65 m² au SIMI (Palais des Congrès - Hall Ternes) et de 87 m² au MIPIM (Palais des Festivals – Hall Riviera).

Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive avec ses grands projets structurants, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la ville-centre et de sa métropole. Un marché à procédure adapté unique sera lancé pour la conception, l'aménagement et la réalisation de ces deux stands, garantissant ainsi une unité d'image du territoire dans les deux salons.

Le montant global de la participation de la Communauté urbaine et de ses partenaires dans ces deux salons professionnels est estimé à 300 000 euros. La contribution financière de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de la Métropole Aix Marseille Provence pour l'organisation de la participation aux salons du SIMI et du MIPIM est évaluée à 95 000 euros. Elle est l'une des plus basses depuis 2012.

En sa qualité de maître d'ouvrage la Communauté urbaine fera l'avance de la totalité des dépenses et ses partenaires lui verseront leur participation respective sur la base d'un avis de sommes à payer que celle-ci leur adressera.

Les conditions détaillées de l'organisation de ces deux actions seront définies dans une convention multipartite qui sera présentée au Bureau de la Communauté urbaine.

La participation à ces grands événements professionnels nécessite des déplacements importants de personnels de la collectivité. Compte tenu des prix constatés lors de la tenue des éditions précédentes, il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais de repas et de nuitées, sur la base des frais réels. Le coût estimatif s'élève, pour l'ensemble de la délégation de Marseille Provence Métropole, à 7 000 euros TTC.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine aux deux salons professionnels que sont le SIMI et le MIPIM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI et le MIPIM sont les deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au SIMI du 2 au 4 décembre 2015 à Paris et au MIPIM du 15 au 18 mars 2016 à Cannes.

Article 2 :

Est approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ainsi que l'association de l'Etablissement public Euroméditerranée, de la Ville de Marseille, du Port de Marseille-Fos, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et de Provence Promotion ou d'autres partenaires partageant notre objectif de développement économique de notre territoire.

Article 3 :

Le montant prévisionnel de la participation de la Communauté urbaine et ses partenaires à ces deux salons est de 300 000 euros TTC. Ce montant sera pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. La participation financière des partenaires viendra en déduction de ce montant global pour un montant prévisionnel de 205 000 euros. Elle sera versée à la Communauté urbaine sur le fondement d'un avis de sommes à payer adressé par celle-ci.

Article 4 :

Est autorisé le paiement de la location des stands auprès des sociétés organisatrices de chaque salon, à savoir le Groupe Moniteur pour le SIMI et la société Reed Midem pour le MIPIM.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine : - Fonction : 090 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué - Emploi
Enseignement Supérieur - Technopôles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER